



Département de la Drôme
Mairie de Charpey
1, place de la Mairie
Tel : 04 75 59 80 55
mairie-de-charpey@orange.fr
www.charpey.fr

CHARPEY

AOÛT 2015

PETIT BULLETIN MUNICIPAL MENSUEL IMPRIME PAR NOS SOINS ET DISTRIBUE DE LA MAIN A LA MAIN

ÉDITO

Ce premier semestre qui se termine a été marqué par la disparition de plusieurs de nos concitoyens. Que leurs familles trouvent ici tout le soutien de l'équipe municipale.

D'autres événements heureux ont agréablement marqué cette période estivale. Depuis le printemps, plusieurs naissances ont eu lieu, six mariages et deux baptêmes civils ont été célébrés. Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux époux et aux nouveaux parents. Ces temps de célébration donnent beaucoup de joie et d'animation à notre village.

La fête de l'été et de la musique ont aussi été des moments chaleureux. Nous remercions les organisateurs de l'AFETA et tous les bénévoles qui font de ces temps un vrai moment de partage inter-génération.

Toutes les associations de Charpey seront heureuses de vous retrouver à la rentrée et en particulier **le 19 septembre** pour une après-midi récréative avec des démonstrations et des présentations d'activités.

En attendant, nous vous souhaitons à tous un agréable mois d'août.

PETIT RAPPEL



DECHETTERIE :

Bois, déchets verts, métaux,
électroménager, meubles, pneus,

batteries, huiles, gravats,...

Lieu : Z.A. Gare de Marches

Horaires : lundi, mercredi et vendredi 13h30-17h30

samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Moins de déchets, plus de tri, relevons le défi !

NUISANCES SONORES

Nouvel arrêté préfectoral - juillet 2015

Les travaux de bricolage, jardinage ou de construction réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, minipelle, marteau-piqueur, ...) ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les jours ouvrables et samedis (interdiction les dimanches et jours fériés). Les infractions pourront être sanctionnées par des contraventions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL,
DUPLAIN, MARTIN, PALISSE, VEISSEIX,
VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ,
LANDOIS, LIGNIER, PHILIBERT, SERRET,
Excusé : M. PIN donne procuration à Mle AGRAIN,
Absents : M. TORTEL,
Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

URBANISME

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles ZI 328, ZI 327 et 196 (35, chemin des Vernaies), N 375 et 515 (quartier du Château), N 134, 136, 137, 538 (15, rue des Marnes) N 499 (chemin de Pétavin), N 373 et 390 (rue de la Voûte).

Parcelle N 371 (rue de la Voûte)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'acquisition de la parcelle N 371 (114m²) afin d'élargir et de sécuriser ce secteur de la rue de Voûte.

FINANCES

Dotation Cantonale Départementale : demande de subvention

Compte tenu de l'urgence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de réaliser cet été les travaux de réfection** du mur de soutènement de l'école de Charpey afin de le conforter et d'assurer la sécurité des enfants pour la rentrée scolaire 2015. C'est l'entreprise Ferlay qui est retenue et qui exécutera ces travaux pour un montant de 45 964.96 € TTC (étude BA comprise). Pour ces travaux, le Conseil Municipal, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

Subventions 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 1050 € de subventions pour l'année 2015, réparties entre Club de l'Amitié, Maison Bleue, ADMR, Secours Populaire, Croix Rouge, Resto du Cœur, Bibliothèque de Charpey.

Pour l'Association amicale de la caisse des écoles : prêt gratuit de la salle d'Orfeuille.

Décision modificative n°2 du Budget Principal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 suivante :

Virement de la section fonctionnement à la section investissement (48 850 €) pour financer le mur de soutènement de l'école et l'acquisition de matériels de bureau pour l'école.

Préfinancement du FCTVA

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer un contrat de prêt d'un montant de 23 470 € (au taux d'intérêt de 0% et sans frais de dossier), auprès de la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'avance de remboursement de la TVA sur les investissements.

Acceptation participation remboursement des chaises détériorées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de remboursement d'une chaise détériorée par les locataires de l'Espace d'Orfeuille à 20 € TTC.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification durée hebdomadaire poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 7,5h à 12h à compter du 1^{er} septembre 2015

Compte tenu de l'augmentation de charge de travail concernant les TAP, il convient de modifier la durée de service de l'emploi correspondant. Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour et 1 Abstention, adopte cette proposition.

ECOLE

Temps d'Activités Périscolaires : instauration participation financière et recrutement d'intervenant

M. le Maire annonce le maintien des horaires des Temps d'Activité Périscolaires les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30 pour la rentrée scolaire de septembre 2015.

Au vu du bilan financier des T.A.P., le Conseil Municipal fixe l'instauration d'une participation trimestrielle des parents de 10 € par enfant (30 € pour l'année scolaire).

Un nouvel intervenant extérieur est recruté : Mme Vautrin (ateliers d'automassage d'une durée d'1 heure par séance), aux mêmes conditions que les autres intervenants (25 € TTC/heure).

VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES

Plan de déplacements urbains (PDU)

Après avoir entendu la présentation du projet de PDU et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce projet de Valence-Romans Déplacements.

LOGEMENT COMMUNAL – La Cure

Changement de locataire et remboursement de caution

Suite au départ des locataires à compter du 8 août 2015, la candidature d'un nouveau locataire a été retenue avec un loyer mensuel de 670,14 €.

Une caution de 670 € sera demandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette candidature.

Le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, (Mme Chabanel ne prenant pas part au vote), donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer le remboursement du dépôt de garantie de 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

C.A.U.E (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) – Projet d'aménagement de la traverse du village

Une première réunion aura lieu avec les personnes du CAUE le mardi 21 juillet 2015.

Elections des conseillers régionaux

Les élections auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2015

Présents : Mmes AGRAIN, DUPLAIN, MARTIN,
PALISSE, VEISSEIX, VERILLAUD, MM
COMTE, DOMINGUEZ, PHILIBERT, PIN,
TORTEL

Excusés : Mme CHABANEL, M. LIGNIER donne
procuration à M. COMTE, M. SERRET donne
procuration à M. PHILIBERT

Absent : M. LANDOIS,

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

ECOLE

Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Le Conseil a approuvé, à 10 voix Pour et 3
Abstentions, les modalités d'application des
T.A.P. et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Ces professionnels interviennent le mardi ou le
vendredi pour les activités proposées par les
communes du R.P.I. suivant 2 status différents :

- **Intervenants extérieurs « salariés-Archer »**
pour un coût horaire de 35,77 €. Au-delà d'un
rayon de 20kms (du lieu de travail de
rattachement au lieu de travail des TAP), les
kms supplémentaires seront indemnisés sur la
base d'un barème fiscal de 5 CV.
- **Associations et auto-entrepreneurs** pour un
coût horaire global fixé à 25 € (30 € pour
l'équitation).
- **Coordinatrice** : sous contrat ARCHER pour un
coût horaire global de 21 €. A compter du 1^{er}
septembre 2015, sa durée de travail est de 11
heures par semaine scolaire. Aucun frais
kilométrique de déplacement ne sera versé.

LOGEMENT COMMUNAL

Logement communal la Cure : reprise de mobilier

Le Conseil Municipal approuve, à 12 voix Pour et
2 Abstentions, la reprise du mobilier de cuisine de
l'ancien locataire pour un montant de 400 € TTC.

URBANISME

Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne
pas exercer son droit de préemption sur les
parcelles N 495 et 510 (7, lot. Bayard), ZP 192,
195, 197, 200, 202 (Bois Percé).

Voirie : alignement parcelles (Chanouillet)

M. le Maire présente les divisions effectuées sur
les parcelles ZC 179 et ZC 228, avec une cession
gratuite à la commune des nouvelles parcelles ZC
258 (42m²) et ZC 248 (41m²) pour élargir la voie
cadastrée ZC 15.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la
cession gratuite à la commune desdites parcelles

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

La commune de CHARPEY soutient la demande
de l'AMF. Pour sauvegarder l'investissement et
les services publics locaux, il faut que soit révisé
le programme triennal de baisse des dotations,
tant dans son volume que dans son calendrier.

QUESTIONS DIVERSES

Camion pizza

Une demande d'autorisation de stationnement
pour vente de pizza le mardi soir est accordée.

Traverse du village

Une réunion préparatoire a eu lieu avec le
C.A.U.E. en juillet. Cette réunion a permis de
définir le cadre de l'étude de la traverse du
village. La commune de Charpey a défini ses
priorités qui sont la sécurité et le ralentissement
des véhicules. Une prochaine réunion aura lieu en
septembre avec la commission Aménagement.

Ambroisie

Une personne de Valence Agglo et Mme
Vérillaud, référente Ambroisie, ont identifié et
classé les parcelles de la Commune infestées
d'Ambroisie. Il a été demandé aux propriétaires
de ces parcelles de veiller à la non-prolifération de
cette plante, très allergène.

AMBROISIE

L'affaire de tous, la responsabilité de chacun. Il
est rappelé que des arrêtés préfectoraux
spécifiques à l'ambroisie ont été publiés. Nous
devons «nettoyer et entretenir tous les espaces
pour prévenir la pousse des plants d'ambroisie».
Si vous trouvez de l'ambroisie, signalez-le sur le
site www.signalement-ambroisie.fr
ou grâce à l'application mobile gratuite
Signalement Ambroisie.

INFORMATIONS DIVERSES



PREVISIONS TRAVAUX

Dans le cadre de travaux d'assainissements, de renforcement de réseau d'eau potable et électrique, le chemin des Vernaies sera en circulation réduite à partir de mi-juin et ce jusqu'à fin octobre. Des travaux de raccordement définitif sur le lagunage auront également lieu.



BIBLIOTHEQUE

Elle sera fermée tout le mois d'août. Réouverture mercredi 2 septembre à 16 h avec reprise des permanences hebdomadaires les mercredis et vendredis y compris les samedis 1er et 3ème du mois.



SOUTIEN D'ANGLAIS

Les enfants désirant conforter leurs acquis en anglais, langue indispensable de nos jours, peuvent assister aux cours mis en place par la mairie de Charpey.

Du 9 septembre 2015 au 15 juin 2016 à raison de 3 mercredis par mois (hors vacances scolaires)

Lieu : 1^{er} étage – Ecole de Charpey

Niveaux et Horaires : 6^{ème} : 14h - 15h, 5^{ème} : 15h - 16h, 4^{ème} : 16h - 17h et 3^{ème} : 17h - 18h

Pour tous renseignements et conditions d'inscriptions, contacter Liliane OLIVE au 06.87.13.76.07.



VISITE CANTINE SCOLAIRE

Pour les parents qui le souhaitent, une visite de la cantine scolaire de l'école de Charpey sera organisée le **jeudi 27 août 2015 à 18h00**.

MESSES D'AOÛT POUR LA PAROISSE ST PIERRE DES MONTS DU MATIN



dimanche 9 août : 10h00 Hostun
samedi 15 août : 10h00 Charpey
dimanche 16 août : 10h00 Barbières
dimanche 23 août : 10h00 Bésayes
dimanche 30 août : 10h00 Saint-Mamans



ALERTE CAMBRIOLAGES

Pendant la période estivale, les risques de cambriolages s'intensifient. Ils peuvent être réduits à l'aide de :

Moyens mécaniques : Renforcer votre portes fenêtres ; veiller à entretenir vos clôtures ; placer des barreaux sur des fenêtres sans volets ; éviter une végétation qui masque votre habitation,

Moyens techniques : Installer un éclairage suffisant (avec détecteur de mouvement), une alarme couplée à un système de vidéo protection

Plan humain : Verrouiller vos portes même pour une course de courte durée (activer votre alarme), la nuit également ; signaler votre absence à la Gendarmerie (opération tranquillité vacances) ; soyez solidaire de vos voisins par une surveillance réciproque ; discrétion sur les réseaux sociaux de la part de votre entourage (pas de mention sur votre résidence, vos véhicules et vos congés).



MA RUCHE JE L'AIME, JE LA DECLARE !

Nous sommes tous concernés par la déclaration des ruchers pour lutter au mieux contre les problèmes sanitaires. Comment déclarer ses ruches ?

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.



PEKINIE COIFFURE DEMENAGE – Vous pourrez retrouver votre coiffeuse au 965, route de Bésayes. – Tél : 06 58 48 68 35